

RHÔNE

Axe 2 : ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Parcours encadrants "Fonction d'ASH dans les établissements de la FPH"

Contexte

Les Agents des Services Hospitaliers se situent au niveau de base de l'organisation pluri-professionnelle fondant la prise en charge soignante et l'accompagnement médico-social. Pourtant l'action de ces agents est essentielle. En effet, leurs tâches ne se limitent pas à l'entretien de l'environnement du patient, mais elles intègrent notamment des actes d'aide à la vie quotidienne autour du repas. Aussi, par la place qu'ils occupent au sein de l'équipe pluridisciplinaire, par leurs missions, les ASH sont souvent proches des patients et des résidents, avec lesquels ils échangent facilement, favorisant ainsi la remontée d'informations pertinentes pour la qualité de la prise en charge soignante et/ou médicosociale.

Par le biais de la formation, il s'agit de contribuer à professionnaliser et fidéliser les ASH nouvellement recrutés dans ces établissements.

L'ensemble des modules constituera un parcours de 10 jours de formation, à raison d'un jour par semaine, dans les établissements. Les stagiaires pourront suivre ou non l'intégralité des modules en fonction de leur profil.

Objectifs

Permettre aux Agents des Services Hospitaliers de trouver leur place au sein de l'institution, de développer leurs compétences techniques et relationnelles, auprès des patients, des familles et au sein de l'équipe soignante hospitalière, de manière à contribuer à l'amélioration de la qualité de la prise en charge soignante et médico-sociale de ces personnes.

Renseignements complémentaires

Contact : **Pôle formation - rhone.formation@anhf.fr**

Public
ASH de la FPH

Exercice
2024

Nature
AFR

Organisé par
Croix Rouge Rhône-Alpes

Modules

- **Module 1 - Connaissance du milieu institutionnel, déontologie, relations professionnelles :**
Durée : 14 heures
- **Module 2 - Démarche de soins qualité**
Durée : 21 heures
- **Module 3 - Entretien, hygiène**
Durée : 14 heures
- **Module 4 - Assistance aux patients dans les actes de la vie quotidienne**
Durée : 21 heures